

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2015/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mai 2015

DCM N° 15-05-28-27

Objet : Cession d'une emprise foncière située 45 rue de Queueul à Metz Plantières-Queueul.

Rapporteur: M. LIOGER

La Ville de Metz a acquis, par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, l'immeuble bâti situé 45, rue de Queueul 57070 METZ, qui était en état d'abandon manifeste et frappé d'un arrêté de péril.

Après démolition partielle de l'immeuble, l'emprise concernée a fait l'objet d'un aménagement paysager et a été clôturée.

Il s'avère que cette opération de démolition a fragilisé la propriété de Monsieur et Madame TARRAL, riverains directs, d'où la nécessité de conserver la partie communale bâtie adossée à leur maison qui constitue un soutien obligatoire pour celle-ci. Il est à noter que l'accès aux caves des intéressés s'effectue par ce bâtiment.

Il est donc proposé de leur céder l'emprise foncière correspondante d'environ 60 m² pour une valeur estimée à 500 €, conformément à l'évaluation du service France Domaine.

Monsieur et Madame TARRAL se sont engagés à effectuer, à leur charge, les travaux inhérents à cette transaction, à savoir l'installation d'un garde-corps ainsi que les travaux d'étanchéité de la terrasse et de crépissage de la surface concernée.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'évaluation du service France Domaine,

VU l'accord de Monsieur et Madame TARRAL sur les conditions de cette transaction,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE CEDER**, en l'état, à Monsieur et Madame TARRAL, domiciliés 47, rue de Queueu - 57070 METZ, une emprise foncière d'environ 60 m² à distraire de la parcelle communale située 45, rue de Queueu et cadastrée sous :

Ban de PLANTIERES-QUEUEU :

Section PR – n° 152 – 3 a 11 ca

- **DE REALISER** cette transaction foncière conformément à l'évaluation du service France Domaine, soit au prix estimé de 500 €,
- **DE LAISSER** à la charge des acquéreurs les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ainsi que les frais afférents à l'installation d'un garde-corps et aux travaux liés à l'étanchéité de la terrasse et au crépissage de la surface cédée,
- **D'ENCAISSEZ** la recette sur le budget de l'exercice concerné,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 3.2 Alienations

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 30 Absents : 25 Dont excusés : 15

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ